

Choisir les statuts juridiques d'un point de vente collectif

OBJECTIFS

Connaître les éléments statutaires et réglementaires permettant de faire des choix stratégiques pour le fonctionnement et la gouvernance d'une nouvelle boutique.

ENJEUX

Pour parvenir à concrétiser leur projet de mise en place d'une Boutique Paysanne, les paysans doivent faire des choix en terme de statuts juridiques et fiscaux pour optimiser le développement du projet.

PRÉ-REQUIS

Faire partie du groupe de producteurs de la future boutique de Carcassonne.

CONTENU

- Présentation des différents statuts juridiques existants dans le réseau.
- Présentation des éléments liés au projet qui entrent en jeu dans le choix des statuts (bail commercial ou non, montant des investissements prévus...etc).
- Présentation des atouts et contraintes des différents statuts existants dans le réseau : le statut association loi 1901, le statut SARL et le statut GIE. Illustration des enjeux initiaux et à venir, en s'appuyant sur des situations réelles.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ARDEAR Occitanie

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 10/11/2017

TARIFS

VIVEA

Gratuit

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Responsable de stage : Cécilia Darbouret

adearl@yahoo.fr

ADEAR Languedoc Roussillon

Mas de Saporta - Maison des

Agriculteurs

34875

LATTES cedex

Tel. 04.67.06.23.67

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
04/12/2017	Domaine de Thuronis 11240 Aude	Pascale MEJEAN, animatrice du réseau des Boutiques Paysannes

THÈMES

Commercialisation / circuits courts

FINANCEURS

VIVEA

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))